BNP Paribas Fortis Funding (LU) SRI Note 2020

FLASH INVEST
Mai 2013

Document promotionnel

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée

- 7 ans
- Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance
- Rendement associé à un indice SRI
- Profil défensif à dynamique
- Prime de remboursement potentielle soumise au précompte mobilier

La **BNP Paribas Fortis Funding SRI Note 2020** (en abrégé BP2F SRI Note 2020) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

La BP2F SRI Note 2020 est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances, expérience et situation financières, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument de dette, notamment via une familiarisation avec l'indice Ethical Europe Equity et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

✔ Maturité de 7 ans.
✔ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
✔ Prime de remboursement potentielle, égale à 100% de toute évolution positive enregistrée, à l'échéance, par l'indice Ethical Europe Equity, composé de 30 actions européennes, sélectionnées sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de critères financiers.

Le potentiel de 30 actions européennes éthiques et socialement responsables

La BP2F SRI Note 2020 permet à l'investisseur particulier de viser le **potentiel de 30 actions européennes éthiques et socialement responsables**, au travers de l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity, nouvellement développé à la demande des spécialistes de BNP Paribas, en collaboration avec VIGEO et Forum Ethibel, deux acteurs de premier plan de l'investissement socialement responsable (ISR).

Grâce à une combinaison de **critères éthiques et ESG**, d'une part, et de **critères financiers**, d'autre part, vous investissez indirectement dans des sociétés reconnues pour leurs pratiques et performances environnementales, sociales et de gouvernance, mais aussi dotées d'une solide santé financière, d'une bonne liquidité boursière et d'un profil de risque relativement modéré. Avec, en prime, le confort de savoir qu'une éventuelle contre-performance de ces actions à l'échéance n'impactera pas votre capital investi.

Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1er mai à 9 h au 24 mai 2013 à 16 h.
Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

- dans toute **agence BNP Paribas Fortis**
- sur simple appel au **n° 02 433 41 31**
- via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'indice Ethical Europe Equity

L'indice Ethical Europe Equity est un nouvel indice développé par Structured Solutions AG (dont la dénomination deviendra prochainement Solactive AG), à la demande des experts de BNP Paribas, en étroite collaboration avec VIGEO et Forum Ethibel.

- **VIGEO** est le premier expert européen de la performance responsable. Fondé en 2002, par Nicole Notat, VIGEO mesure les performances et les risques des entreprises au regard de six domaines de responsabilité sociale: environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise.
- **Forum Ethibel** est une association indépendante belge, créée en 1992 et reconnue en tant qu'expert de la notation, du contrôle indépendant et de la certification de produits répondant à des standards éthiques.

Vous trouverez plus d'informations sur ces deux partenaires sur www.vigeo.com et www.forumethibel.org

Composition de l'indice

L'indice Ethical Europe Equity est composé de 30 actions européennes, sélectionnées selon une méthodologie rigoureuse parmi l'**ensemble des sociétés notées par VIGEO**. Sa composition est déterminée sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi qu'éthiques, d'une part, et de critères financiers, d'autre part.
Pour coller à la réalité du marché, la composition de l'indice est revue tous les 3 mois et déterminée selon le processus de sélection décrit en page 3.

Bon à savoir

Indice de type "Price"
L'indice Ethical Europe Equity est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Composition de l'indice au 18.04.2013

#	Société	Pays	Secteur
1	Swisscom AG	Suisse	Télécoms
2	GlaxoSmithKline plc	Royaume-Uni	Soins de santé
3	National Grid plc	Royaume-Uni	Énergie
4	Land Securities Group plc	Royaume-Uni	Immobilier
5	Koninklijke Ahold NV	Pays-Bas	Distribution
6	Statoil ASA	Norvège	Énergie
7	SSE plc	Royaume-Uni	Énergie
8	TeliaSonera AB	Suède	Télécoms
9	Centrica plc	Royaume-Uni	Énergie
10	Siemens AG	Allemagne	Technologie
11	Terna Rete Elettrica Nazionale SpA	Italie	Énergie
12	Hammerson plc	Royaume-Uni	Immobilier
13	AstraZeneca plc	Royaume-Uni	Holding
14	Reed Elsevier NV	Pays-Bas	Édition
15	Roche Holding AG	Suisse	Soins de santé
16	Intu Properties plc	Royaume-Uni	Immobilier
17	British Land Co plc	Royaume-Uni	Services financiers
18	Muenchener Rueckversicherungs AG	Allemagne	Services financiers
19	J Sainsbury plc	Royaume-Uni	Distribution
20	Corio NV	Pays-Bas	Services financiers
21	Hennes Mauritz AB	Suède	Textile
22	Skanska AB	Suède	Immobilier
23	Swiss Re AG	Suisse	Assurance
24	Tesco plc	Royaume-Uni	Alimentation
25	Casino Guichard Perrachon SA	France	Distribution
26	Snam SpA	Italie	Énergie
27	Legal General Group plc	Royaume-Uni	Holding
28	Allianz SE	Allemagne	Services financiers
29	Deutsche Boerse AG	Allemagne	Services financiers
30	Pearson plc	Royaume-Uni	Édition

Source: Solactive AG

Processus de sélection des 30 actions composant l'indice

Univers d'investissement: sociétés notées par VIGEO

La base de notation Equitics® rassemble les analyses et opinions de VIGEO sur plus de 2.000 entreprises cotées, émetteurs obligataires et monétaires (sociétés non cotées, collectivités locales, institutions publiques) dans 6 domaines d'évaluation et sur 38 critères.

Première étape: sélection sur base d'un filtre ESG

Le premier filtre de la sélection consiste à ne retenir que les entreprises européennes affichant un score supérieur
1/ à la moyenne de leur secteur d'activité, ET 2/ à la moyenne globale de l'univers d'investissement.

➡ L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises comptant parmi les meilleures en termes de pratiques et de performances ESG.

Deuxième étape: sélection sur base de critères financiers

Liquidité

Un premier filtre vise à privilégier les **sociétés les plus liquides** (sur base du volume moyen d'échange quotidien sur 20 jours).

Dividendes

Un deuxième filtre permet d'identifier les **sociétés distribuant des dividendes élevés**, en ne retenant que les actions présentant un rendement du dividende supérieur à 115% du rendement du dividende moyen des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro.

➡ Les entreprises ainsi retenues se distinguent par leur liquidité boursière et leur solidité financière.

Volatilité

Un dernier filtre permet d'identifier **les 30 actions les moins risquées**, en ne retenant que celles qui présentent les plus faibles volatilités historiques sur 6 mois.

La **pondération** de chacune de ces 30 actions est ensuite déterminée **en fonction de sa volatilité**. L'action la moins volatile aura ainsi le poids le plus important dans l'indice.

➡ Cette sélection et la pondération qui en découle permettent de réduire au maximum la volatilité et donc le risque de l'indice.

Troisième étape: contrôle sur base de critères éthiques

Un dernier filtre éthique, appliqué aux 30 actions retenues, vise à exclure et à remplacer les entreprises
- réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans le nucléaire,
- impliquées de façon majeure dans la production ou la distribution de produits et services liés aux jeux de hasard, au tabac et à l'armement,
- faisant l'objet de controverses majeures en matière de Droits de l'Homme ou du droit du travail au sens de l'Organisation Internationale du Travail,
- faisant l'objet de controverses environnementales majeures.

Contrôle indépendant

Chaque trimestre, la conformité de l'indice aux critères éthiques est contrôlée par Forum Ethibel, qui rend publiques ses déclarations de certification.

➡ L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises répondant également aux critères éthiques spécifiquement établis pour l'indice.

Volatilité (ou risque)

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité ou de risque. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% (ou un risque de 5%) signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions
- les plus éthiques, socialement responsables et durables,
- liquides, financièrement saines et solides puisque capables de distribuer des dividendes élevés, et
- relativement moins risquées puisque présentant une faible volatilité.

Pas de distribution de coupons périodiques

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

Simulation d'évolution sur 5 ans

Avertissement
L'indice Ethical Europe Equity est un tout nouvel indice. Il ne dispose donc d'aucun historique. Composé de 30 actions, il est en outre moins diversifié que des indices boursiers tels que l'Euro Stoxx 50 ou le Stoxx Europe 600.

Le graphique ci-contre est fondé sur une évolution simulée de l'indice Ehtical Europe Equity. Cette simulation est basée sur l'univers global actuel figé de VIGEO sur lequel seuls les filtres financiers (seules données historiques disponibles) sont appliqués pour redéfinir, tous les 3 mois, la composition de l'indice.

Évolution comparée de l'indice Ethical Europe Equity (simulation), de l'indice Euro Stoxx 50 et de l'indice Stoxx Europe 600 sur 5 ans (données rebasées à 100 le 30.04.2008)

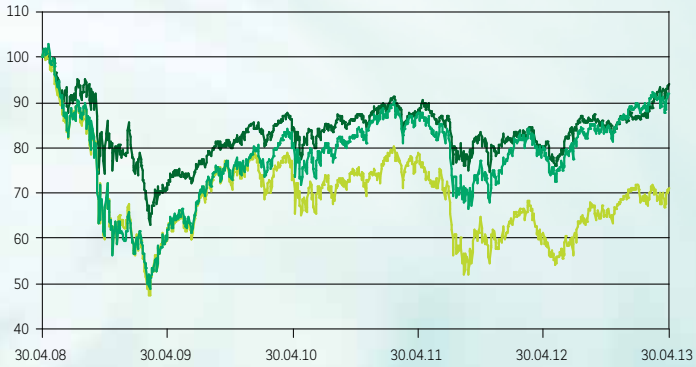

— Euro Stoxx 50
— Ethical Europe Equity
— Stoxx Europe 600

Source: Bloomberg.

Cette simulation de performance est fondée sur des données du passé et ne reflète que partiellement le processus de sélection. Purement indicative, elle ne constitue en aucun cas une garantie pour l'avenir.

100% de toute performance positive de l'indice à l'échéance

À l'échéance, soit le 29 mai 2020, la BP2F SRI Note 2020 donne droit*:

- au **remboursement du capital initial à 100%** de la valeur nominale;
- à une **prime de remboursement égale à 100% de toute performance positive de l'indice Ethical Europe Equity**. En cas d'évolution nulle ou négative de l'indice, aucune prime de remboursement ne sera distribuée.

La **performance de l'indice** correspondra à l'évolution enregistrée entre sa valeur initiale et sa valeur finale.

La **valeur initiale** sera égale au cours de clôture de l'indice du 28 mai 2013.

La **valeur finale** sera égale à la moyenne des cours de clôture de l'indice, relevés à 19 dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 26 novembre 2018 et le 22 mai 2020.

Scénarios d'évolution de l'indice et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Évolution (en %) de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale	Montant total de remboursement* à l'échéance	Rendement actuariel avant précompte mobilier (sur base du prix d'émission de 102%)
-40%	100%	-0,28%
-20%	100%	-0,28%
0%	**100%**	**-0,28%**
+40%	140%	+4,62%
+50%	150%	+5,66%

* **Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant**, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de vos connaissances, expérience et situation financières ainsi que de vos objectifs d'investissement.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil défensif à dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

Principaux risques

- ✔ **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi (hors frais), à l'échéance.
- ✔ **Risque de contre-performance**: l'investisseur risque d'obtenir un rendement inférieur à celui d'un investissement sans risque en cas d'évolution adverse de l'indice Ethical Europe Equity.
- ✔ **Risque sur le sous-jacent**: l'indice Ethical Europe Equity est un tout nouvel indice. Il ne dispose donc d'aucun historique. Composé de 30 actions, il est en outre moins diversifié que des indices boursiers tels que l'Euro Stoxx 50 ou le Stoxx Europe 600.
- ✔ **Risque de liquidité**: cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 6).
- ✔ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)**: le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity et celle des taux d'intérêt.

Documentation

Le **Prospectus** est constitué
- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000", daté du 13 juin 2012 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg,
- des **Suppléments** au Prospectus de base respectivement datés du 28 juin 2012 et du 30 octobre 2012, et approuvés par la CSSF au Luxembourg, et
- des **Final Terms** datées du 30 avril 2013.

Ces quatre documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission

Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.
Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres
- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0921415864 - Série 816.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).

Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 5.

Durée

Date d'émission et de paiement: 29 mai 2013.
Prix d'émission: 102% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 2% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Date d'échéance: 29 mai 2020, soit une durée de 7 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Rendement

- **Sous-jacent**: indice Ethical Europe Equity. L'investisseur pourra suivre l'évolution de cet indice et, plus globalement, celle de son investissement sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Produits structurés: informations > Obligations structurées.
- La prime de remboursement sera égale à **100% de l'évolution positive potentiellement enregistrée par l'indice Ethical Europe Equity** entre sa valeur initiale et sa valeur finale. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 28 mai 2013.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 19 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 26 novembre 2018 et le 22 mai 2020.

Frais

Frais
- **Service financier**: gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres**: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage**: pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%
- Commission de placement unique de 2%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.

Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique
Selon la nouvelle législation fiscale entrée en vigueur le 1er janvier 2013, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le précompte mobilier a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés (ces revenus ne devront donc pas être mentionnés dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques).
Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)
- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).

Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 5.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F SRI NOTE 2020 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

05.2013 - Editeur responsable: A. Moenaert - BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702